

« Des mesures pour accompagner l'utilisation des écrans chez les plus jeunes »

11/09/2018

Catherine MORIN-DESAILLY, Présidente de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication, propose deux mesures pour accompagner l'utilisation des écrans chez les plus jeunes :

- obliger les fabricants de supports numériques à apposer sur leur emballage une signalétique indiquant que l'exposition prolongée aux écrans nuit au développement psychomoteur des enfants de moins de 3 ans ;
- mettre en place une campagne annuelle nationale de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'exposition des enfants aux écrans.

Au cœur de la proposition de loi visant à lutter contre l'exposition précoce des enfants aux écrans que la Sénatrice de la Seine-Maritime vient de déposer, ces mesures sont directement issues des conclusions formulées dans son rapport Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation¹ paru en juin dernier.

Pour Catherine MORIN-DESAILLY, il est inquiétant de constater que « les 1-6 ans passeraient en moyenne 4h37 par semaine en ligne ». Or, nous savons que les enfants soumis de façon répétée et continue aux écrans sont plus à même de développer des troubles sévères du comportement ainsi que des difficultés d'apprentissage et de communication. Parallèlement, « les nouveaux outils pédagogiques numériques proposés par les fabricants induisent souvent les parents en erreur quant à leur intérêt en termes d'apprentissage ».

C'est pourquoi Catherine MORIN-DESAILLY, convaincue des potentialités qu'offre le numérique mais vigilante face aux risques qu'il peut comporter, prône une utilisation raisonnée des supports numériques, en particulier chez les très jeunes enfants.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)